



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Urgence sur la carte scolaire dans la Somme : dégradation du service public

Question écrite n° 14462

Texte de la question

Mme Zahia Hamdane appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conclusions du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) du 9 avril 2026 concernant la carte scolaire dans la Somme. Elle s'insurge contre la validation de 40 fermetures de classes définitives à l'échelle départementale. Dans la 2e circonscription de la Somme, l'administration a entériné des décisions brutales qui frappent le cœur de la ruralité et du périurbain. Mme la députée dénonce ainsi la fermeture d'une classe au sein du RPI Hailles / Thézy-Glimont (retrait acté sur le site de Thézy-Glimont), au mépris des investissements récents pour l'accessibilité des locaux ; la fermeture d'une classe sur le site de Sains-en-Amiénois pour le RPI La Sentelette / Saint-Fuscien ; la fermeture d'une classe impactant le RPI regroupant les communes de Cottenchy, Dommartin, Guyencourt-sur-Noye et Remiencourt, dont le lieu de retrait reste arbitrairement à définir, plongeant ces quatre villages dans une incertitude totale. À ce bilan déjà lourd s'ajoute le maintien de fermetures « conditionnelles » pour les écoles Rosa Bonheur et Jules Barni à Amiens Sud. En faisant dépendre le maintien de ces classes d'un comptage d'effectifs aléatoire en juin, l'administration place les équipes pédagogiques, les parents et les élèves dans une insécurité organisationnelle et psychologique délétère, précarisant encore davantage ces quartiers prioritaires. Par ailleurs, Mme la députée dénonce des choix budgétaires « assumés » par l'Inspection académique qui sacrifient l'expertise hors-classe par la suppression massive de postes de conseillers pédagogiques départementaux (CPD) et la refonte autoritaire des zones de remplacement. Parallèlement, le déploiement à « marche forcée » des pôles d'appui à la scolarité (PAS), dont une partie des moyens est indûment fléchée vers l'enseignement privé, se fait au détriment d'un bilan transparent de l'école publique inclusive. Elle lui demande s'il compte suspendre l'ensemble de ces mesures de retrait et accorder un moratoire immédiat pour garantir la sérénité de la rentrée 2026. Elle souhaite savoir si le Gouvernement entend enfin substituer une logique d'ambition pédagogique à cette gestion comptable qui fragilise durablement le territoire de la Somme.

Données clés

Auteur : [Mme Zahia Hamdane](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14462

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2026](#), page 3289